



Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne

**S'engager** en direct avec des producteurs locaux.

Manger **sain, savoureux et sûr**.

**Préserver** l'environnement.

Créer du **lien** de proximité.

**S'impliquer** dans une association.

# CONTRAT MIEL

Partenariat avec Cyril Way (Les Ruchers du Dourdannais),  
apiculteur à Villeconin (Essonne)

Ce contrat instaure un partenariat avec Cyril Way, apiculteur à Villeconin. Il a été établi après la récolte 2017 qui s'étend de mi-avril à septembre. Ce contrat est organisé par l'association l'«AMAP de l'Yvette» (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

## Récolte 2017

### La production de miel

Cyril Way est apiculteur depuis 1998, d'abord en amateur, puis professionnellement à mi-temps. Il produit son miel uniquement en Essonne et privilégie les cultures biologiques ce qui lui permet d'obtenir le label bio pour quasiment tous ses miels.

La labellisation bio s'obtient sur de nombreux critères. Les ruches doivent être situées dans une zone de 3km constituée à 50% de floraison naturelle ou de cultures bio. L'apiculteur ne peut nourrir ses ruches avec du sucre bio qu'en cas d'extrême nécessité, et s'il lui faut s'approvisionner en cire ou colonies, il doit alors s'adresser à un autre apiculteur bio. Il est interdit de chauffer son miel, celui-ci doit être mis en pot avant cristallisation. Et il est également interdit d'utiliser des produits de synthèse pour soigner les abeilles.

### Le contrat

Les souscriptions de contrat sont possibles jusqu'au **Jeudi 8 Septembre** pour la première distribution. **La distribution aura lieu le jeudi 29 septembre**. Une fois le contrat accepté, les amapien(ne)s auront accès aux bons de commande (envoyé par mail ou en téléchargement sur le site).

Le bon de commande d'une distribution ne sera disponible que 3 semaines avant cette dernière et sur un laps de temps de 15 jours. Le stock de miel de notre apiculteur étant très variable d'une récolte à l'autre, il ne lui est pas possible de gérer des commandes plus longtemps à l'avance. Si toutefois la récolte n'est pas suffisante pour honorer les bons de commande, l'amapien-ne en sera averti à l'avance et un produit de substitution lui sera proposé.

Ce contrat propose 2 variétés de miel en ce début d'année difficile (essaïms morts de faim au printemps, sécheresse en été, etc...). Cyril nous propose du miel d'acacia et du miel de fleurs (pots de 500g, 250g et 125g). Il est aussi possible de commander de la propolis (10g minimum), du

pollen (pot de 200g), de la propolis (flacon 30 ml –alcoolat-) et de la cire (feuille gaufrée de 100g).

Les prix sont indiqués sur la seconde page de ce contrat. Ils ont été fixés équitablement par l'apiculteur.

### **Les engagements principaux**

Les parties au présent contrat établissent une relation commerciale solidaire en vente directe, sous la forme d'un partenariat en accord avec la charte des AMAP. Elles manifestent ainsi leur soutien à une agriculture paysanne – au sens de la charte de l'agriculture paysanne – et à l'agro-écologie. Elles affirment également leur volonté de participer activement à une démarche d'éducation populaire qui crée les conditions de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires.

### **L'amapien(-ne) s'engage à :**

- être adhérent et à jour de sa cotisation à l'AMAP de l'Yvette pour l'année en cours
- avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'AMAP de l'Yvette qui lui a été remis et s'engage à le respecter
- utiliser les bons de commande mis à sa disposition dans un délai suffisant avant chaque distribution pour que l'apiculteur puisse préparer la livraison,
- venir chercher sa commande (ou déléguer quelqu'un) sur le lieu de livraison de l'AMAP de l'Yvette et gérer ses absences (aucun remboursement ne sera effectué)
- Assurer sa part de permanence aux livraisons ou de participation aux chantiers participatifs.

### **L'apiculteur s'engage à :**

- livrer les commandes validées aux dates prévues.
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production et la santé des ruchers.
- accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant la période d'engagement.
- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'AMAP de l'Yvette qui lui a été remis et s'engage à le respecter

### **Les engagements communs :**

- Créer une relation de confiance et de qualité entre le paysan en AMAP et l'amapien-ne.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

## CONTRAT À SIGNER ET À RETOURNER À LA GESTIONNAIRE DES CONTRATS

Je, soussigné(e)

Nom, prénom: .....

Adresse complète: .....

Courriel: .....

Tél.: .....

membre de l'association « l'AMAP de l'Yvette », à jour de ma cotisation pour l'année 2016/2017, souscris un contrat Miel. Pour ce faire je renverrai le bon de commande et le chèque correspondants au gestionnaire des contrats au maximum une semaine avant la distribution. Je participerai à une ou deux distributions par an.

### Grille des prix

	Prix
<b>Miel d'acacia</b>	
Pots de 500g	6,80 €
Pots de 250g	4,50 €
Pots de 125g	3,00 €
Section	10,00 €
<b>Miel de fleurs</b>	
Pots de 500g	6,80 €
Pots de 250g	4,50 €
Pots de 125g	3,00 €
Section	10,00 €
<b>Autre produits</b>	
Pollen en pot de 200g	8,50 €
Propolis (minimum 10g)	1 €/g
Propolis (flacon 30mL - alcoolat)	12,70 €
Cire (feuille gaufrée - 100g)	3,00 €

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'adhérent :

Signature de Cyril Way :

Producteur	Gestionnaire des contrats	AMAP de l'Yvette
Cyril Way Les Ruchers du Dourdannais 4, rue du Puits 91580 Villeconin www.ruchers-du-dourdannais.fr/	Iwona Prostak 7, Résidence le Clos de Bure 91440 Bures-sur-Yvette 06 14 33 02 33 groupe-miel@amapdelyvette.fr	33, avenue de la Mutualité 91440 Bures-sur-Yvette www.amapdelyvette.fr

# Bon de Commande

Distribution du Jeudi 29 septembre 2017

NOM de l'Amapienne : .....

Prénom : .....

Courriel : ..... Tél : .....

	Prix	Quantités	Montant
<b>Miel d'acacia</b>			
Pots de 500g	6,80 €		
Pots de 250g	4,50 €		
Pots de 125g	3,00 €		
Section	10,00 €		
<b>Miel de fleurs</b>			
Pots de 500g	6,80 €		
Pots de 250g	4,50 €		
Pots de 125g	3,00 €		
Section	10,00 €		
<b>Autre produits</b>			
Pollen en pot de 200g	8,50 €		
Propolis (minimum 10g)	1 € /g		
Propolis (flacon 30mL - alcoolat)	12,70 €		
Cire (feuille gaufrée - 100g)	3,00 €		

## Modalités de paiement :

La commande sera payée par chèque libellé à l'ordre de: **Les Ruchers du Dourdannais**, et à remettre à la **gestionnaire des contrats** qui assurera la transmission. Merci de reporter ci-dessous les informations concernant votre paiement :

Nom de la banque	Numéro du chèque	Montant du chèque

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'amapien :

Producteur	Gestionnaire des contrats	AMAP de l'Yvette
Cyril Way Les Ruchers du Dourdannais 4, rue du Puits 91580 Villeconin www.ruchers-du-dourdannais.fr/	Iwona Prostack 7, Résidence le Clos de Bure 91440 Bures-sur-Yvette 06 14 33 02 33 groupe-miel@amapdelyvette.fr	33, avenue de la Mutualité 91440 Bures-sur-Yvette www.amapdelyvette.fr